



## Offre de stage - année 2022-2023

**Thème** : Construire une méthode en vue de la renaturation des ZAE et de friches anciennement à vocation économique sur le territoire du Livradois-Forez

### Contexte

La notion de « zéro artificialisation nette » (ZAN) est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience, publiée au JO le 24 août 2021. Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050.

La loi climat et résilience conduit tous les territoires à penser les aménagements urbains tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les territoires de Parcs naturels régionaux, de part leur vocation d'expérimentation, se doivent d'anticiper non seulement la règlementation mais aussi les solutions techniques pour l'atteinte de cet objectif.

Le Parc naturel régional Livradois-Forez a été reconnu en 2020 « Territoire engagé pour la Nature ». Ce dispositif permet, d'une part, de reconnaître et de faire connaître l'engagement du territoire et des collectivités locales pour la nature au sens large et, d'autre part, de poursuivre ou d'ouvrir de nouvelles réflexions. Dans ce cadre, il a été proposé d'engager un à deux EPCI vers une nouvelle approche de l'utilisation du foncier économique (en lien avec l'objectif national "zéro artificialisation nette" des sols en 2050) et de proposer des solutions concrètes d'amélioration de la perméabilité écologique des zones économiques.

Sur le territoire du Parc Livradois-Forez, la communauté de communes Thiers-Dore et Montagne a engagé, en 2021, un travail d'inventaire des friches anciennement à vocation économique. L'année 2022 sera consacrée à l'établissement d'une stratégie de priorisation et d'actions pour quelques sites pilotes. Ces sites pilotes seront sélectionnés en fonction (entre autres) de leur capacité à muter vers de nouveaux usages urbains. Les sites inventoriés n'ayant manifestement plus d'avenir à vocation économique (industrielle, artisanale ou agricole) devront l'objet de projets de renaturation.

Par ailleurs, Thiers-Dore et Montagne mène actuellement une réflexion sur l'aménagement paysager de ses Parcs d'activités. L'élaboration d'une « stratégie de végétalisation », doit permettre de contribuer à la réduction des effets d'îlots de chaleur en participant à l'adaptation des parcs d'activités aux changements climatiques et doit permettre de renforcer l'attractivité des parcs d'activités au bénéfice des entreprises, des salariés et des riverains. La volonté est de planter à court terme (dès l'automne 2022) un nombre significatif d'arbres de haut-jet.

Enfin, la Charte 2011-2026 du Parc naturel régional Livradois-Forez doit faire l'objet d'une procédure de révision permettant d'élaborer un nouveau projet de territoire pour la période 2026-2041.

La préservation des espaces non artificialisés, la maîtrise de l'urbanisation, l'identification du potentiel de surfaces urbanisées ou artificialisées qui pourrait être renaturées ou redonnées à l'agriculture et l'expérimentation des solutions de renaturation pour tendre vers l'objectif Zéro artificialisation nette, seront des objectifs incontournables de cette nouvelle Charte.

### **Enjeux :**

- Anticipation de l'objectif national 2050 de "Zéro artificialisation nette" des sols ;
- Réduction de la fragmentation des espaces par les aménagements et constructions à vocation économique ;
- Reconversion des friches industrielles et artisanales

### **Objectifs :**

- Proposer des solutions concrètes d'amélioration de la qualité et de la perméabilité écologiques des actuelles zones économiques.
- Trouver de nouvelles vocations/usages aux friches anciennement à vocation économique
- Etablir des méthodologie et outils de communication propres à atteindre les 2 premiers objectifs

### **Missions**

#### **1- Capitaliser (retours d'expériences et outils de communication)**

Dans un premier temps, il s'agit de :

- S'approprier et suivre les évolutions législatives de l'objectif national 2050 de "Zéro artificialisation nette" des sols ;
- Connaître la méthodologie d'inventaire et d'évaluation des friches sur TDM ;
- Etablir les possibilités d'actions via les documents règlementaires (planification urbaine, protections environnementales, etc...)
- Faire un état des connaissances sur la reconversion de friches notamment en milieu rural et de la renaturation/désimpermeabilisation de zones à vocations économiques (retour d'expériences)
- Mettre en forme un outil de communication de ce retour d'expérience destiné aux élus du territoire et aux usagers des zones à vocations économiques (en lien avec le programme des Rencontres de l'Atelier d'urbanisme).

#### **2- Approfondir l'étude « Friches » menée par TDM sur le volet renaturation :**

A partir de l'étude « Friches » menées par TDM, il s'agit d'approfondir le potentiel de renaturation des sites qui, manifestement, ne pourront avoir à l'avenir une vocation économique (industrielle, artisanale ou agricole).

- Méthode d'analyse de l'intérêt pour la biodiversité de ces sites
- Proposition de renaturation et de nouveaux usages de cohabitation avec la biodiversité
- Méthode de mobilisation des acteurs
- Plan guide de programmation

#### **3- Tester l'amélioration de la qualité et de la perméabilité écologiques des ZAE**

Dans le cadre de l'étude de revalorisation des ZAE de TDM par la végétalisation, une démarche test auprès d'un ou deux entreprises sera accompagnée par le stagiaire.

- Enquête auprès de 3 à 4 entrepreneurs pour connaître leurs potentielles disponibilités à un test de désimpermeabilisation/plantation
- Etablissement des besoins d'usages sur les parcelles de l'entreprise la plus favorable au test
- Préconisation de désimpermeabilisation/plantation
- Préparation de la communication avant et après les travaux de désimpermeabilisation/plantation

#### **4- Proposer une méthode adaptable à l'ensemble du territoire du Parc Livradois-Forez**

Dans le contexte de révision de la Charte du Parc Livradois-Forez, l'inscription d'engagements des signataires sur cette thématique de résorption des friches / renaturation pourrait devenir un point fort de la Charte 2026-2041.

Aussi, le/la stagiaire fera des propositions concrètes d'objectifs opérationnels et d'engagements à prendre par chaque signataire de la charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez.

**Durée :** 6 mois entre Septembre 2022 et Juin 2023

**Lieu :** Maison du Parc Livradois-Forez 63880 Saint-Gervais-sous-Meymont (et déplacements sur le territoire)

**Profil :**

- étudiant niveau Bac+3 dans les domaines de l'aménagement du territoire ou de la protection de l'environnement
- Permis B requis

**Qualités requises :**

- Connaissance des dynamiques rurales
- Connaissances appréciées sur la planification, la préservation de l'environnement, les risques et pollutions, le développement économique, ...
- Bonne capacité d'analyse, de proposition et de synthèse

**Encadrement :**

Le/la stagiaire sera accueilli·e au sein du service urbanisme, aménagement et énergies du Parc Livradois-Forez.

Encadrante du stage : Claire MALLET – chargée de mission Urbanisme.

**Gratification :** selon la réglementation en vigueur

**Date envoi offre de stage :** le 02/06/2022

**Date de réponse souhaitée :** avant le 15/07/2022

**Renseignements :**

Claire MALLET, chargée de mission urbanisme

c.mallet@parc-livradois-forez.org – 04 73 95 57 57

**Réponse à envoyer à** [info@parc-livradois-forez.org](mailto:info@parc-livradois-forez.org)